



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Entreprises : Pas-de-Calais

Question écrite n° 7432

## Texte de la question

M Marcel Wacheux attire l'attention de M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire sur la situation de la société Levasseur implantée sur la zone industrielle d'Auchel. Cette unité de production de tapis et moquettes a été cédée en septembre dernier à un groupe français à capitaux belges et connaît actuellement des difficultés d'ordre économique particulièrement graves. En effet, le plan de restructuration de la société prévoit le licenciement de 56 employés sur un effectif total de 175 qui compte l'usine d'Auchel. Même si des mesures de reclassement pourraient réduire faiblement le nombre de licenciements, une telle situation pénalise encore davantage le canton d'Auchel qui connaît une baisse alarmante du nombre de ses emplois salariés dans les secteurs secondaires et tertiaires. Une étude géographique réalisée par l'Assedic du Pas-de-Calais à propos de l'évolution de l'emploi dans ce département en 1987 laisse apparaître une baisse de 10,2 p 100 pour le seul canton d'Auchel. Si l'emploi dans le Pas-de-Calais a augmenté de 0,2 p 100, la position du canton d'Auchel n'en continue pas moins de s'affaiblir. Compte tenu de ces éléments, il lui demande les types d'interventions qu'il envisage de mettre en œuvre pour la redynamisation du tissu économique du canton d'Auchel dans sa globalité.

## Texte de la réponse

Reponse. - La société Levasseur, à Auchel, vient de faire l'objet d'un rachat de ses activités tapis de bains et moquettes de salle de bains par le groupe belge Balsan. Le rachat s'est accompagné d'un plan de restructuration qui s'est traduit par cinquante-neuf suppressions d'emplois, dont neuf FNE, trente-sept départs volontaires, treize licenciements. Un plan social a été approuvé par le comité d'entreprise, qui prévoit notamment les mesures suivantes : 1o les salariés adhérant à la convention conversion percevront 100 p 100 de leur salaire net pendant cinq mois ; 2o le déménagement des salariés ayant trouvé un emploi à plus de cinquante kilomètres de leur emploi à Auchel donnera lieu au versement d'une prime de mobilité à concurrence de 5 000 francs ; 3o au titre des interventions de l'État et des pôles de conversion, la convention d'allocation temporaire dégressive permet également aux salariés ayant trouvé un nouvel emploi moins rémunérateur de percevoir une allocation dont le montant est pris en charge par l'État à hauteur de 75 p 100 et par l'entreprise à hauteur de 25 p 100. Les pouvoirs publics sont particulièrement attentifs aux problèmes du Nord - Pas-de-Calais. La région, et notamment le bassin de Bethune dans lequel est situé le canton d'Auchel, a bénéficié ces dernières années d'un important dispositif de conversion ; différentes mesures ont été prises permettant d'attirer les entreprises et les investisseurs : 1o un plan productique régional (PPR) soutient financièrement l'investissement de modernisation et d'automatisation des PMI régionales en leur apportant une aide financière complémentaire des financements classiques ; 2o l'aide au recrutement des cadres vise à inciter les PMI à renforcer leur encadrement de façon à permettre un accroissement significatif de leurs capacités commerciales et technologiques ; 3o le fonds régional d'aide au conseil a pour objectif essentiel de développer un tissu régional complet et compétent de sociétés de conseil. Par ailleurs, le bassin de Bethune bénéficie des interventions du fonds d'industrialisation du bassin minier (FIBM) et des actions de la société de conversion des Charbonnages de France (Finorpa). Ce dispositif sera complet en 1989 par différentes mesures concernant le

secteur textile-habillement. Les pouvoirs publics ont decide de mettre en place dans les huit regions ou le textile-habillement est predominant en termes d'emploi, et en particulier dans le Nord - Pas-de-Calais, des equipes de coordination, qui, sous l'autorite du prefet de region, avec le concours des acteurs economiques locaux et l'appui des professions, auront un role d'animation, d'expertise, d'information et de coordination des actions publiques dans ce secteur. Ces equipes devront, en mobilisant les financements disponibles de l'Etat et les ressources locales, promouvoir les mesures individuelles ou collectives susceptibles de donner une dynamique nouvelle aux entreprises concernees. Enfin, outre ces dispositions qui visent a acclereler la renovation et la restructuration des entreprises, un dispositif d'accompagnement social et de soutien aux bassins d'emploi en difficulte a pour objectif majeur de limiter les consequences sociales douloureuses de licenciements devenus ineluctables.

## Données clés

**Auteur :** [M. Wacheux Marcel](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7432

**Rubrique :** Textile et habillement

**Ministère interrogé :** industrie et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** industrie et aménagement du territoire

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 26 décembre 1988, page 3812